Image not found or type unknown

Harcèlement moral téléphonique

Par **aniri12**, le **07/11/2011** à **09:09**

Bonjour,

Cela fait 6 mois que j'entretiens une relation avec mon ami.
Celui-ci par le passé avait été en couple pendant 2 ans et demi.
Lorsque son ex petite amie a appri qu'il avait trouvé quelqu'un d'autre, celle-ci s'est mise à le harceler.
Des SMS toutes les minutes, des dizaines d'appels par jours.. Elle s'excusait puis recommençait.
Ceci dure depuis le début de notre relation, et encore aujourd'hui.
Mon ami a changé de numéro de téléphone portable il y a peu à cause de ça. Elle a réussi la première fois à se le procurer par le biais de connaissances communes. Il a donc rechangé une seconde fois.
Sauf que du coup celle-ci appelle sans arrêt sur son téléphone fixe en prenant bien soin d'appeler lorsque le père de mon ami n'est pas présent (mon ami vit chez son père).
Elle est également venue chez lui directement les premiers mois de notre relation.
Elle est passée il y a peu devant chez lui en voiture juste pour voir s'il était là et si j'étais avec lui.

J'aimerais savoir si le fait de porter plainte pour harcèlement moral serait entendu pour remédier à ce problème.
Je pense sérieusement que cette fille a un problème car je ne comprends pas que l'on puisse agir de la sorte au point de "pourrir" la vie d'une personne. En effet je le vois très bien, mon ami est très affecté moralement par ce comportement, fatigue, nervosité, moral à zéro, etc..

Je vous remercie d'avance d'avoir pris la peine de me lire et pour vos éventuelles réponses.

Par **Domil**, le **07/11/2011** à **16:05**

Oui, portez plainte

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés